

Un laboratoire national homologuera les appareils de prétraitement des déchets à risque infectieux

Publié le 11/05/16 - 12h34 - HOSPIMEDIA

Le 10 mai lors des questions orales sans débat au Sénat, la secrétaire d'État chargée des Personnes âgées et de l'Autonomie Pascale Boistard a indiqué que le ministère des Affaires sociales et de la Santé envisage de confier une mission au Laboratoire national de métrologie et d'essais (LNE). Il devra ainsi homologuer les appareils de prétraitement par désinfection des déchets d'activités de soins à risques infectieux (Dasri). Dans le cadre du renforcement du dispositif d'homologation, *"tout fabricant ou importateur de dispositif innovant pourra déposer un dossier"* auprès de ce laboratoire, a précisé Pascale Boistard. Des dispositions qui entreront en vigueur d'ici la fin de l'année, a-t-elle ajouté. Elle a rappelé qu'à ce jour vingt-deux modèles d'appareils sont homologués et commercialisés pour permettre un traitement sur site des déchets et ceci dans des conditions conformes à la réglementation.

La sénatrice Pascale Gruny (Les Républicains, Aisne), qui a interrogé la secrétaire d'État, a expliqué qu'en France *"le prétraitement des Dasri sur site est quasi inexistant"* à la différence de certains pays européens comme les Pays-Bas, *"qui ont mis en place des systèmes permettant de réduire considérablement le transport des déchets hospitaliers, par leur broyage et leur désinfection au sein même des unités de soins"*. Les déchets sont ensuite transportés par les canalisations des eaux usées jusqu'à une station d'épuration. *"Le contact des personnels et des patients avec ces déchets contaminés devient ainsi minime"*, note la sénatrice. Dans sa réponse, Pascale Boistard a rappelé la réglementation française en vigueur en la matière. Ainsi, les gestions des eaux usées et des déchets répondent à des principes et des règles techniques différents. Le Code de la santé publique, en son [article R1331-2](#), interdit l'introduction des déchets dans les systèmes de collecte de matières solides, liquides ou gazeuses. Le code précise en outre que les Dasri font l'objet d'une incinération ou d'un prétraitement par désinfection par des appareils homologués.

Géraldine Tribault